



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

### Contrôle des champignons

Madame,  
Monsieur,

Depuis plusieurs années, le Service d'hygiène et de prévention du feu (SHPF) offrait aux citoyens la possibilité de faire contrôler leurs récoltes de champignons dans ses locaux de mi-août à fin octobre.

Cependant, dès cette année, la Ville de Neuchâtel n'offrira plus cette prestation. Cette décision a été prise dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes. En effet, le Service cantonal de la consommation a repris le contrôle des denrées alimentaires et les deux employés communaux qui étaient chargés de cette tâche ont été engagés par l'Etat.

Bien que cette prestation ne soit plus assumée par le SHPF, celui-ci se tient néanmoins à disposition du public (tél. 032 717 72 40) pour communiquer les noms et adresses des différents contrôleurs officiels des champignons oeuvrant sur le territoire cantonal.

Neuchâtel, le 17 août 2006

Complément d'information:

M. Eric Leuba, chef du Service d'hygiène et de prévention du feu,  
☎ 032 717 72 41, e-mail: [eric.leuba@ne.ch](mailto:eric.leuba@ne.ch)